

Le vendredi 23 mai 2014 à 18h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Monsieur Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 17 mai, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15      Membres présents : 11      Membres absents : 1      Procurations : 3

**Présents** : MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, S HOTTON, C DELOBELLE, M FERCOQ, F BRICOUT, JL ABRAHAM, A HEGO, T WALEMME, JM TORDOIT.

**Absente** : F COGNET.

**Procurations** : D URBANIJA, E PISKULA et ML MARLIOT, procurations respectives à A HEGO, MD CACHEUX et JM TORDOIT.

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance.

### **POINT CHAUD : DEVIS ERDF**

Le bâtiment étant scindé en deux entités différentes suite à la création du point chaud, il convient de mettre en conformité les raccordements au réseau électrique et les travaux de changement de compteur qui en résultent. ERDF propose un devis pour chacun des deux points de vente.

Les montants de ces devis s'élèvent à la somme de 604,08 € T.T.C. et 816,13 € T.T.C.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent leur accord pour le versement des subventions ci-dessous aux associations dont les noms suivent :

<u>Associations communales</u>		<u>Associations extérieures</u>	
Basket club	7 000 €	Harmonie "Clé de Sol" de StHilaire	700 €
Club animation social et de loisirs	310 €	DracheSchmitt Eric (forain)	230 €
Union Nationale des Combattants	460 €	Marlier Fabien (forain)	230 €
Coopérative scolaire	310 €	Sté colombophile d'Avesnes les Aubert	50 €
La Butte carniéroise	310 €	Institut de recherche contre le cancer	300 €
Club de randonnée	310 €	Association des Papillons Blancs	150 €
Association de parents d'élèves	310 €	Restos duCœur	300 €
Millénium Show	2 250 €	Association des donneurs de sang	50 €
Atelier 27	310 €	Emmatis à Fontaine notre Dame	50 €
		Institut Pasteur	50 €
		FNATH	50 €
		Noël Heureux de la Voix du Nord	50 €
		Association des paralysés de France	50 €
		Secours Populaire	50 €
		Croix Rouge Française	150 €
		Paroles de Femmes à Beauvois	100 €
		Chambre des Métiers	100 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

La subvention de 2.250 € attribuée au Millénium show intègre le montant des frais de sonorisation et de jeux de lumière nécessaires pour le bon déroulement du gala de danse de mai et pour la soirée du 13 juillet.

## **DOTATION PARLEMENTAIRE**

Dans le cadre de sa dotation parlementaire qui lui est attribuée, Madame Delphine BATAILLE, Sénatrice du Nord, propose à la commune la possibilité de bénéficier d'une subvention de 10 000,00 €. Celle-ci ne pourra cependant être attribuée que si elle répond à des critères bien précis. Ainsi le projet subventionné devra :

Concerner une opération nouvelle d'équipement inscrite au budget

Ne pas avoir connu un commencement d'exécution

Ne pas dépasser 50% du montant hors taxe du projet

Ne pas être cumulable avec une autre dotation parlementaire.

Monsieur le Maire indique que seuls **les travaux de rénovation des trottoirs de la rue de Boussières** correspondent à ces critères et propose aux membres du conseil de solliciter cette subvention pour cette opération.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et remercient Madame BATAILLE.

## **ADHESION AU CENTRE DE GESTION**

Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Notre commune étant adhérente, son accord lui est demandé.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire propose, à l'assemblée, de rembourser au Basket Club de Carnières, la somme de 500,00 € qu'il a déboursé pour payer l'animation musicale de la soirée champêtre du Samedi 10 mai 2014, dans le cadre de la ducasse de printemps.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord.

## **DEPLACEMENT BASKET CLUB**

Afin de permettre à un maximum de supporters d'être présent lors de la finale de basket qui opposera à Dechy, l'équipe Sénior A de Carnières à celle de Wasquehal, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de mettre à leur disposition deux autocars.

A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent leur accord.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Réponse est donnée à Monsieur Mr Ch DELOBELLE :

- Sur la nature du déclassement de 5 m<sup>2</sup> du domaine public en vue d'un échange avec Monsieur C VAILLANT (compte rendu réunion de conseil du 18 avril)
- Sur le fait que l'Harmonie « La clé de Sol » ait interprété un morceau de musique lors de la cérémonie du 8 mai sur la tombe de Mr Jean Louis DECAUDIN Mr le Maire indique que l'initiative en revenait, à Mr Vincent CLAISSE, directeur de l'harmonie et ami de JL D, qu'il lui avait accordé cette possibilité et que cela avait été annoncé au cimetière après que le ban de la commémoration ait été fermé.
- Sur le fait qu'aucune marque de recueillage n'ait été marquée sur la tombe de Pierre STRUGEON, lors de la cérémonie du 8 mai. Mr le Maire indique que le 70<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort sera marqué par une exposition à sa mémoire avec pour thème : La libération de Carnières.

La date retenue étant le week end du 6 et 7 septembre, date anniversaire à peu de jours près.

- Sur le fait que les membres du conseil n'aient pas été invités à assister à la réunion, avec les parents, les enseignants, les membres de la péri scolaire sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Mr le Maire indique qu'aucune invitation n'a été envoyée aux conseillers municipaux, seule la municipalité gérait cette réunion.

Réponse est donnée à Mme S HOTTON sur la baisse de la subvention allouée aux enseignants pour l'achat des fournitures scolaires. Mr le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise qu'il a simplement dit aux enseignants qu'un point serait fait quant au montant alloué et que le montant de 40<sup>€</sup> par enfant pour les achats nécessaire dès la rentrée scolaire, était acquit.